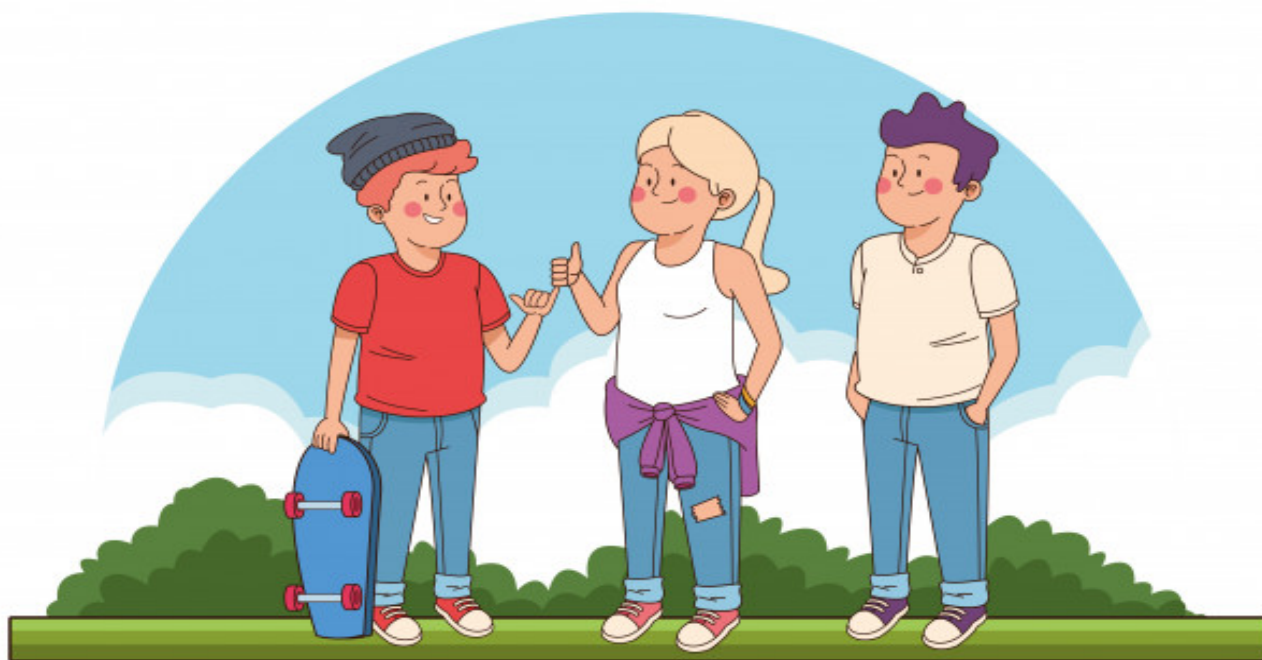


DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

15/17 ans



**UN P'TIT COUP DE MAIN QUI AIDE,
ET QUI RAPPORTE A TOUS !**



LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Le dispositif "Argent de Poche" donne la possibilité aux adolescents âgés de 15 à 17 ans révolus résidant sur les communes du Conquet et de Trébabu, d'effectuer des petits travaux d'entretien des équipements communaux ou de participation à la vie communale. Ce dispositif leur permet de vivre une première expérience professionnelle, mais également de contribuer à la vie de la commune et d'encourager les gestes citoyens chez les jeunes, tout en se faisant un peu d'argent.

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité de 15€ par journée de 3h (de 9h à 12h, ou 13h30 à 16h30) avec 30' de pause obligatoire). Ce montant est le même dans toutes les communes qui participent à ce dispositif.

Les jeunes sont accueillis dans les services municipaux tels que : les services techniques et espaces verts pour accomplir des missions diverses : désherbage, élimination de plantes invasives, nettoyage divers, mais aussi : animation pour enfants, encadrement à un événement de la vie locale, aide au restaurant scolaire,...

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur (un employé communal ou un élu) qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. Le nombre de places est limité.

Public visé

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des **jeunes âgés de 15 à 17 ans au moment de la réalisation du chantier.**

Conditions

- avoir entre 15 et 17 ans révolus
- possibilité d'un plafonnement du nombre maximum de missions selon le nombre de candidatures
- indemnité forfaitaire de **15€** par jour dans la limite d'un travail réalisé par journée de 3h.

Comment candidater ?

Les jeunes intéressés pour participer aux chantiers récupèrent **un dossier d'inscription à l'accueil de la mairie à partir du mercredi 23/09/2026**, et le ramènent **COMPLET pour le mercredi 07/10/2026 dernier délai dans leur mairie de résidence**. La réponse aux jeunes se fera **pour le 12/10 au plus tard**.

S'il y a beaucoup de candidats, une priorité pourrait être donnée pour les jeunes n'ayant jamais participé à ce dispositif.

Nature des chantiers proposés aux vacances de Toussaint :

Participation à l'animation à l'ALSH, à la ludothèque, chantier à Trébabu au service des habitants, aide à la préparation de repas et mise en place du restaurant scolaire, archives administratives, petits chantiers de peinture,...etc.

Engagement

Le jeune s'engage à participer à ces missions comme une réelle expérience professionnelle et à être à l'écoute du tuteur.

Il/elle sera contacté(e) par la mairie afin de lui faire part des jours durant lesquels il interviendra sur ce dispositif.

CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Périodicité de l'activité :

L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h. Les missions seront réparties entre les candidats, de façon à concerner un maximum de jeunes équitablement.

Ponctualité :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous qui me sera donné (*toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer*). Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Réalisation des chantiers :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés. Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être mis en mode silencieux (hors temps de pause).

Qualité des tâches effectuées et du comportement :

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes techniques et de sécurité (ex : port obligatoire de la chasuble pour les postes sur voirie) qui me sont données par les encadrants. Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier. Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens. Je prends soin du matériel qui est mis à ma disposition. Si nécessaire, je le lave à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant ou je le range en fonction des consignes qui m'ont été données.

La qualité de mon investissement favorisera ma reprise à de nouvelles missions.

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier :

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité, fixée à 15 € par chantier (durée : 3 h).

Nom : Prénom :

Fait à

« Lu et approuvé »

Signature :

Le

FICHE DE CANDIDATURE au dispositif « ARGENT DE POCHE » Vacances de TOUSSAINT 2026

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

Tél. domicile : **Tél. portable du jeune** (obligatoire) :

Mail du parent : **Mail du jeune** (obligatoire) :

Situation : Collégien

☐

Lycéen(ne)

☐

Autre

☐

Autorisation de droit à l'image :

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés : site web municipal, bulletin communal). Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune, et non à des fins commerciales.

En tant que parent(s) : ☐ J'autorise les prises de vue ☐ Je refuse les prises de vue

☐ Site internet municipal oui ou non

☐ Bulletin communal oui ou non

Chantiers aux vacances d'été :

Ils auront lieu le matin OU l'après-midi, d'après ce qui sera possible.

Merci de compléter le tableau à suivre pour connaître vos disponibilités. Plus vous avez de dispo, plus c'est facile de vous placer sur les chantiers.

Chantiers proposés : Tri des jeux à la Ludothèque, co-animation à l'ALSH, aide cuisinier à la cantine, nettoyage des espaces verts à Trébabu, désherbage du cimetière, ...

Pièces à fournir pour que ton dossier soit COMPLET :

Pour les nouveaux (qui n'ont jamais postulé pour encore), il nous faut :

- Photocopie de pièce d'identité (pour les nouveaux) + Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation de responsabilité civile en vigueur
- Fiche de candidature signée + Autorisation parentale signée + Contrat de participation signé

Pour celles et ceux qui ont déjà postulé à d'autres vacances (certains documents sont déjà en notre possession), mais il nous faut :

- Autorisation parentale signée à la date du mois de dépôt du dossier
- Contrat de participation signé + Fiche de candidature datée et signée

Fait à le/...../.....

Signatures (parents et jeune) précédées de la mention « lu et approuvé »

DISPONIBILITES DU JEUNE

(* : Mettre une croix dans les cases où vous êtes disponible)

OCTOBRE	Lundi 26/10	Mardi 27/10	Mercredi 28/10	Jeudi 29/10	Vendredi 30/10
Matin					
Après-midi					

Une fois reçu toutes les candidatures, nous vous communiquerons par retour de mail les dates des chantiers éducatifs où vous interviendrez.

AUTORISATION PARENTALE

Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal !
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage, autorise mon enfant :

NOM

Prénom

Domicilié(e)

à participer à l'opération « Argent de poche ».

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Fait à le / /

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Mention RGPD : Les données collectées sont nécessaires au service jeunesse de la collectivité, responsable du traitement, pour assurer le suivi et la gestion du dispositif argent de poche dans le cadre de ce contrat. Elles sont communiquées à la coordinatrice jeunesse et à la comptable de la commune, ainsi qu'au Trésor Public pour le versement de l'indemnité. A ce titre, elles sont conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement, portabilité) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : enfance.jeunesse@leconquet.bzh, ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou Le service RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.